

ATTENTION NE PAS CONFONDRE

TIMBRES VOTE et TIMBRES SUBVENTION

La 13-07-2018

ATTENTION D'ASSURANCE - SAISON 2018 / 2019
Assurance Police

Je soussigné
MR LAFEUILLE OLIVIER
qui assiste par la présente de la 13-07-2018 au 30-06-2019, en vertu
du contrat d'assurance n° 4019797 Assurance 2

Ce contrat garantit dans les conditions
réglementaires fixées en application de l'article
L. 423.16 du Code de l'Environnement, la
responsabilité civile encourue par le
chasseur sans limitation de durée en raison
des accidents corporels occasionnés par tout
acte de chasse ou de destruction d'animaux
sauvages et les chiens dont il a la garde.
Assurance déclinée s'est opposée aux
victimes d'accidents en à leurs agents-croisés.

En cas de sinistre, nous contacter au
n° suivant : 0 899 054 033
Fax : 02 31 92 45 59
www.chasseurs33.fr

Cotisations	Retenues	
COUPE - DEPOT SANS 033	54.50 €	DEPARTEMENTALE
ASSURANCE	44.50 €	DROIT DE TIMBRE
Total	100.00 €	100.00 €

MR LAFEUILLE OLIVIER
FDC33
10 CHEMIN LABARDE
33190 LUDON MEDOC

160ACCA EYNESSE

Cher(s) adhérent(s),
La Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde a le plaisir de vous adresser votre validation annuelle.
Elle fait de vous un véritable ambassadeur des valeurs portées par votre Fédération, le monde de la chasse et son
engagement pour la Nature.
C'est aussi un titre qui vous engage dans le respect des règles de sécurité et de vigilance dans l'accomplissement de
nos pratiques, et dans le respect de notre éthique.
Votre Fédération se tient à vos côtés pour apporter conseils, connaissances et plaisir à chaque moment de l'année.
Je vous souhaite une très belle saison !
Le Président - Henri SABAROT

TIMBRE VOTE - SAISON 2018 / 2019
LAFEUILLE OLIVIER 033

CARNET PRELEVEMENT DECAISSE 2018 / 2019
LAFEUILLE OLIVIER 033

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2018 / 2019
Département : Gironde
Assurance : 4019797
N° 4094705
MR LAFEUILLE OLIVIER
10 CHEMIN LABARDE
33190 LUDON MEDOC
Permis de chasser :
Membre :
Délivré le :
Par le président de :
Le 13/07/2018 à 16:29

Indication fournie par le chasseur
du choix de l'ACCA ou de la
Société de Chasse recevant la
subvention attribuée par la FDC33
anciennement appelée « timbre
subvention »

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA GIRONDE**

MR

SC

Remet à la Fédération des Chasseurs de la Gironde **25** timbres VOTE.

FEUILLE DE COLLECTAGE DES TIMBRES « VOTE » 33

1	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033	7	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340121* 033
2	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033	8	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033
3	ECO *6008546505002* MR LAFEUILLE OLIVIER	9	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033
4	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033	10	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033
5	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033	11	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033
6	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033	12	TIMBRE VOTE - SAISON 2017 / 2018 *2015033340113* 033

Timbre vote :
Pouvoir donné par le chasseur au
Président de l'ACCA ou de la
Société de Chasse pour le
représenter et voter lors de
l'Assemblée Générale de la FDC33

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX

fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - www.chasseurs33.com